

## **Motion de Rejet du Projet de Loi des Finances pour 2025**

Nous, membres du conseil d'administration de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Charente-Maritime, déposons cette motion de rejet du Projet de Loi des Finances pour l'année 2025. Ce dernier, tel qu'il est actuellement élaboré, comporte des mesures qui portent gravement atteinte à la capacité d'action des collectivités locales, en particulier en matière de financement des services publics et d'aménagement du territoire :

### **1. Une réduction inacceptable des dotations de l'État aux collectivités locales :**

Le projet de loi des finances 2025 prévoit des baisses continues des dotations de l'État aux collectivités locales, en dépit des besoins croissants des populations locales en matière de services publics de qualité. Ce projet de loi propose de réaliser 40 milliards d'euros de « moindres dépenses », supportées par une réduction de 5 Md€ pour les collectivités locales. Ces restrictions mettent en péril le modèle de décentralisation, prive les territoires des moyens nécessaires pour agir et renforcer leur autonomie, et aggrave ainsi les inégalités territoriales déjà trop présentes.

Cette politique d'austérité budgétaire impose une pression insoutenable sur les finances des municipalités, les obligeant à choisir entre la réduction des services ou l'augmentation des taxes locales, ce qui risque de pénaliser les citoyens les plus vulnérables.

### **2. Un désengagement de l'État face aux besoins des territoires :**

Le désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités locales compromet leur capacité à financer des projets structurants et à répondre aux urgences locales. Les investissements dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, la mobilité, le logement ou encore la transition énergétique sont insuffisants pour permettre une véritable action à l'échelle locale. Les collectivités, pourtant en première ligne pour répondre aux besoins des citoyens, se voient privées des moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions de service public.

### **3. Une centralisation accumulée des décisions publiques :**

Ce projet de loi des finances consacre un renforcement de la centralisation des décisions publiques au détriment des collectivités locales. Les décisions budgétaires importantes continuent d'être prises sans concertation réelle avec les territoires, ce qui fragilise leur autonomie et leur capacité à répondre de manière efficace aux besoins de leurs citoyens. Une telle concentration des pouvoirs et des financements par l'État porte atteinte à l'esprit même de la décentralisation et réduit la proximité entre les citoyens et leurs institutions.

#### **4. Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La loi de finances de l'an dernier prévoyait une hausse du FCTVA de 404 M€. Cette fois, le FCTVA devrait être réduit d'environ 800 M€ via la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.

L'an dernier, les élus avaient bataillé – en vain – pour récupérer l'intégralité de la dynamique de la TVA. En 2025, il est prévu de ne pas la reverser du tout.

#### **Conclusion :**

Face à l'inacceptable désengagement de l'État et à la réduction des ressources allouées aux collectivités locales, nous estimons que le Projet de Loi des Finances pour 2025 constitue une véritable régression pour la décentralisation, l'autonomie des territoires et la qualité des services publics locaux. Dans l'état actuel, ce texte risque d'aggraver les inégalités territoriales et de nuire à la capacité des collectivités à répondre aux défis contemporains, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux.

Pour ces raisons, nous exigeons le rejet formel du projet de loi des finances pour 2025 et appelons à une révision complète de celui-ci afin de garantir aux collectivités locales les moyens nécessaires pour exercer leurs missions essentielles et répondre aux besoins des citoyens.

**L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Charente-Maritime exprime son opposition ferme à ces mesures et demande une concertation réelle avec les territoires.**